



Hôpital Européen
MARSEILLE | *L'humain au cœur de nos soins*

LIVRET D'ACCUEIL PATIENT

BIENVENIDOS
anabahan
**BIEN
VENUE**
WELCOME
WILKOMMEN
BENVENUTO

Madame, Monsieur,

L'équipe médicale, l'ensemble du personnel et la Direction Générale de l'établissement vous souhaitent la bienvenue à l'Hôpital Européen, hôpital privé à but non lucratif, membre de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP).

Ce livret d'accueil est conçu pour vous. Depuis votre admission jusqu'à votre sortie, vous y trouverez toutes les informations concernant les détails pratiques de votre hospitalisation.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis durant votre séjour. Nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques minutes à le remplir. Nous attachons beaucoup d'importance à vos réponses. C'est à partir de vos remarques et suggestions que nous pourrions améliorer la qualité du service qui vous est dû.

Nos équipes sont à votre disposition pendant toute la durée de votre hospitalisation et veillent à rendre votre séjour agréable.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un prompt rétablissement.



*Sophie DOSTERT
Directeur Général*

SOMMAIRE

BIENVENUE À L'HÔPITAL EUROPÉEN

L'histoire de l'Hôpital Européen	5
L'Hôpital Européen, en chiffres.....	6
Les soins et l'hébergement	7
La recherche clinique	8
Secteurs interventionnels et plateau technique.....	9

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Votre pré-admission.....	10
Votre admission.....	11
Les frais d'hospitalisation.....	12
Votre sortie.....	13

VOTRE SÉJOUR

Les professionnels à votre service.....	14
Votre parcours patient	15
Notre engagement contre la douleur.....	15
Services & vie pratique.....	17

VOS DROITS ET DEVOIRS

Les règles de vie	21
Charte du patient hospitalisé.....	23
Plaintes et réclamations	24
La personne de confiance	25
Les directives anticipées.....	25
Le don d'organes.....	26
La protection des données personnelles et accès aux informations de santé	26

QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES / RELATIONS AVEC LES USAGERS

28

LA FONDATION AMBROISE PARÉ.....

30

NUMÉROS UTILES

35



NOTRE HISTOIRE

L'Hôpital Européen est né de la fusion des Hôpitaux Ambroise Paré et Paul Desbief, établissements de santé à but non lucratif respectivement fondés en 1846 et en 1914. Désireux d'offrir à la population un hôpital moderne, une offre de soins polyvalente, un plateau technique dans un secteur considéré jusqu'alors, comme un désert médical, l'Hôpital Européen a ouvert ses portes au public en 2013.

La Fondation Ambroise Paré, reconnue d'utilité publique depuis 1875, soutient l'Hôpital Européen dans son développement et l'accompagne pour la concrétisation de ses projets en matière de recherche clinique, d'innovation et de prise en charge des populations fragiles. La Fondation et l'Hôpital Européen sont présidés par Philippe GIRARD et dirigés par Sophie DOSTERT.

L'Hôpital Européen a pour vocation d'offrir une gamme complète de soins avec une exigence constante de qualité. Bien plus qu'un établissement de soins, il a développé des partenariats avec le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation Valmante UGECAM, le centre de dialyse DIAVERUM, l'école d'infirmier La Blancarde ou encore le laboratoire Alphabio, dans une perspective de pôle de santé de haut niveau. Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (E.S.P.I.C.), il participe au service public hospitalier.

L'Hôpital Européen et l'Hôpital Saint-Joseph se sont rapprochés en 2019 au travers de l'association Audeam, sur le fondement de valeurs fortes communes et avec le désir de constituer un réseau solidaire sanitaire, médico-social et social sur le territoire de la Métropole pour répondre aux besoins de la population.



QUELQUES CHIFFRES *

1421
SALARIÉS



330
MÉDECINS
LIBÉRAUX

55
LITS DE SOINS
CRITIQUES



+ DE 32 000
PASSAGES
AUX URGENCES / AN



382 LITS
D'HOSPITALISATION
COMPLÈTE

132 PLACES
D'HOSPITALISATION
DE JOUR



+ DE 46 000
SÉJOURS / AN

PRÈS DE 10 000
SÉANCES
ET JOURNÉES / AN



LES SOINS ET L'HÉBERGEMENT

Vous avez choisi d'être soigné à l'Hôpital Européen afin d'être suivi par des spécialistes, d'être entouré par du personnel compétent, porteur de valeurs humanistes, dans un environnement adapté.

L'HÔPITAL EUROPÉEN EST UN ÉTABLISSEMENT GÉNÉRALISTE QUI GROUPE SES ACTIVITÉS PAR PÔLES D'EXCELLENCE :

- **Le Pôle cardio vasculaire et thoracique** : cardiologie médicale et interventionnelle, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, pneumologie.
- **Le Pôle cancérologie** : oncologie médicale, chimiothérapie.
- **Le Pôle digestif, viscéral, gastro-entérologie.**
- **Le Pôle gynécologique et mammaire.**
- **Le Pôle ostéo articulaire et neurologique** : chirurgie orthopédique, chirurgie du rachis, rhumatologie, neurologie médicale, médecine du sport, chirurgie de la main (SOS Main).
- **Le Pôle tête et cou** : ORL et chirurgie cervico-faciale, ophtalmologie, stomatologie et chirurgie maxillo-faciale, chirurgie buccale, implantologie, chirurgie endocrine.
- **Le Pôle médecine** : hématologie, infectiologie, médecine interne et service d'investigation médicale aiguë.
- **Le Pôle urologie et néphrologie** : urologie, chirurgie urologique, néphrologie.
- **Le Pôle chirurgie plastique et réparatrice** : chirurgie de l'obésité, chirurgie reconstructrice.
- **Le Pôle soins critiques** : urgences, réanimation, surveillance médicale continue, soins intensifs cardiaques.
- **Le Pôle Imagerie médicale** : IRM, scanner, radiologie conventionnelle, radiologie interventionnelle, imagerie de la femme.



— LA RECHERCHE CLINIQUE —

L'Hôpital Européen Marseille procède à des études qui peuvent être réalisées à partir :

- des **échantillons biologiques** collectés auprès des patients,
- des **données de santé collectées dans le cadre du soin** et présentes dans le dossier médical du patient,
- d'**enquêtes réalisées auprès des patients**,
- du **Système National des Données de Santé (SNDS)**.

L'objectif de ces études est de contribuer à faire avancer la recherche scientifique et d'améliorer la connaissance des maladies.

Conformément aux exigences réglementaires issues de la CNIL* et du RGPD* :

- Seules les données strictement nécessaires et pertinentes sont utilisées.
- Ces études sont réalisées de façon confidentielle, sur des données codées « pseudo-anonymisées » de telle sorte que les partenaires (industriels ou institutionnels) participant à l'étude ne puissent pas vous identifier.
- Les résultats de chaque étude sont totalement anonymisés.

Sauf opposition de votre part, certaines de vos données de santé ainsi que certains de vos échantillons biologiques recueillis lors du soin, peuvent être réutilisés sous forme non nominative à des fins de recherche.

Vous pouvez à tout moment vous opposer à la réutilisation de vos données de santé ou d'échantillons biologiques, sans justifier votre refus.

Vous pouvez demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou bien une limitation du traitement de ces données.

L'exercice de votre droit d'opposition sera sans conséquence sur votre prise en charge ou sur la qualité de votre relation avec les équipes médicales et soignantes.

À SAVOIR

Pour exercer vos droits, contactez le Délégué à la Protection des Données par mail : DPO@hopital-europeen.fr

ou par voie postale : Hôpital Européen, Direction générale,
à l'attention du Délégué à la protection des données – 6 rue Désirée Clary, 13003 Marseille

Informations et liste des études en cours disponibles sur notre site internet
www.hopital-europeen.fr rubrique « Recherche > Nos études sur données ».



— SECTEURS INTERVENTIONNELS — ET PLATEAU TECHNIQUE

L'Hôpital Européen dispose d'un plateau technique moderne qui renforce son attractivité et contribue à améliorer significativement la prise en charge des patients.

LES BLOCS OPÉRATOIRES ET LA SALLE DE RÉVEIL

L'Hôpital Européen possède un bloc opératoire central de 27 salles réparties en 7 modules, dont :

- 2 salles dédiées à la radiologie interventionnelle.
- 2 salles dédiées à la cardiologie interventionnelle.

LE BLOC ENDOSCOPIQUE dispose de 6 salles.

Le bloc opératoire central et le bloc endoscopique disposent chacun d'une **salle de réveil**.

LES SERVICES DE SOINS CRITIQUES

- 20 boxes de réanimation répartis en 4 unités
- 11 boxes de surveillance Médicale Continue
- 12 chambres de Soins de Rééducation Post Réanimation
- 12 boxes de Soins Intensifs Cardiaques

LE SERVICE D'IMAGERIE MÉDICALE

Disposant d'un équipement de dernière génération et d'une équipe de professionnels formés aux nouvelles pratiques, **le service d'imagerie médicale de l'Hôpital Européen fait partie des plus performants de la ville.**

Avec 3 scanners, 3 IRM, un service de radiologie conventionnelle, une équipe de radiologues interventionnels et un centre de radiologie dédié à la femme, notre établissement propose une offre complète diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale.



VOTRE PRÉ-ADMISSION

- **Le jour de la consultation d'anesthésie**, vous serez accueilli par notre service de pré-admission. **Prévoyez d'arriver 15 min avant l'heure du rendez-vous.**
- **Si vous n'effectuez pas votre consultation d'anesthésie à l'Hôpital Européen**, vous devez, avant votre hospitalisation, vous rendre au service de pré-admission afin de préparer votre dossier administratif :

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 18H (C3 - 1 ^{er} étage)	TÉLÉPHONE 04 13 427 490 04 13 427 491 04 13 427 492	MAIL pread@hopital-europeen.fr	FAX 04 13 427 737
--	--	--	----------------------



POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT COMPLET, assurez-vous de nous transmettre l'intégralité des documents (complétés et signés) ainsi que toutes les pièces justificatives demandées et de les avoir avec vous le jour de votre admission :

- **Votre carte Vitale à jour**
- **Fiche de «pré-admission»**
- **Carte mutuelle** et prise en charge mutuelle des frais d'hospitalisation
- **Justificatif d'identité**
- **Moyen de règlement**
- Le cas échéant, **le devis signé relatif aux frais non couverts par l'Assurance Maladie**



AUTRES PIÈCES À FOURNIR EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES :

- Intervention en rapport avec un accident du travail : **déclaration d'accident de travail**
- Intervention en rapport avec une maladie professionnelle : **déclaration de maladie professionnelle**
- Ressortissant de l'Espace Economique Européen : **Carte Européenne d'Assurance Maladie et formulaire de prise en charge S2 pour les soins programmés, délivrés par l'organisme d'affiliation.**
- Ressortissant d'un pays hors Espace Economique Européen : **garantie de paiement de votre assurance.**



DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS :

- **Justificatifs d'identité de l'enfant, du père et de la mère ou acte de naissance**
- **Livret de famille**
- En cas de divorce : **jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale.**

IMPORTANT

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT À LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE



VOTRE ADMISSION

L'heure de convocation et l'unité de soins où vous serez hébergé, **vous seront précisées la veille par un appel téléphonique.**

Dès votre arrivée à l'hôpital, vous serez accueilli par un agent dans l'unité de soins définie, qui après vérification de votre identité, vous indiquera votre chambre.

À NOTER



Lors de votre entrée dans le service, l'infirmière, après vérification de votre identité, vous place un bracelet d'identification qui permet aux professionnels de procéder aux vérifications préalables à tout acte et soin, évitant ainsi tout risque d'erreur d'identité.



FORMALITÉS D'ADMISSION DES MINEURS :

Dans le cas d'une admission programmée, munissez-vous de :

- **Votre carte d'identité,**
ou de votre carte de séjour,
- **Livret de famille,**
- **Votre Carte Vitale et de l'attestation papier l'accompagnant** portant mention du nom de l'enfant hospitalisé en tant que votre ayant droit,
- **Votre attestation mutuelle,**
- **Un justificatif de domicile,**
- **Des consentements signés par les deux parents.**

N'oubliez pas de vous munir du **cahier de santé de votre enfant** (sa présentation au médecin est obligatoire). Le dossier d'admission de l'enfant doit comporter l'indication des personnes exerçant l'autorité parentale et leurs coordonnées.



— LES FRAIS D'HOSPITALISATION —

Les tarifs sont affichés à l'accueil de votre pôle d'hospitalisation et consultables sur notre site internet.

Les participations financières obligatoires qui resteront à votre charge :

- Le forfait journalier incombe à toute personne admise en hospitalisation complète, y compris pour le jour de sortie.
- La Participation Assurée Transitoire (PAT) est une participation financière obligatoire pour tout acte médical égal ou supérieur à la somme de 120 €.
- Le ticket modérateur est la part restante non prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie.
- Le montant des suppléments hôteliers que vous avez demandés (chambre particulière, repas accompagnants...).



VOTRE SORTIE

Sauf exception, **les sorties sont organisées avant 12h**. Il vous sera demandé de bien vouloir libérer votre chambre et de restituer le questionnaire de sortie.

NOUS ORGANISONS VOTRE DÉPART

Votre sortie doit être programmée en accord avec votre médecin. Si votre état de santé le nécessite et si vous en faites la demande auprès du cadre infirmier, le service social peut vous aider dans vos démarches d'accès aux droits de santé.

Contact : 04 13 427 249

AVANT DE QUITTER L'HÔPITAL

Veillez à :

- **Réaliser les formalités de sortie au bureau des admissions** de votre étage d'hospitalisation,
- **Régler les sommes restant à votre charge.**

Vous devrez également récupérer différents documents auprès des infirmières de votre service :

- Vos radios et vos examens.
- Votre fiche de sortie qui comprend votre rendez-vous post-opératoire, les divers numéros de téléphone à joindre en cas de complication, vos consignes médicales de sortie.
- Vos ordonnances, vos prescriptions médicales de sortie pour les soins à domicile, kinésithérapeute, votre bon de transport en ambulance ou taxi si nécessaire (cf ci-dessous «votre transport»), votre prolongation d'arrêt de travail.

Votre compte-rendu d'hospitalisation et/ou protocole opératoire sera adressé à votre médecin traitant directement.

VOTRE TRANSPORT

C'est votre médecin qui décide si votre état de santé nécessite ou non une prise en charge par un véhicule sanitaire. Pour être remboursé par l'assurance maladie, vous devrez également avoir recours à un taxi conventionné. Si ce n'est pas le cas, le coût du transport restera à votre charge.

SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous désirez quitter l'hôpital contre l'avis de votre médecin, vous devrez respecter certaines modalités administratives et signer un document attestant que vous avez été informé des risques encourus. Vous devrez passer au bureau des admissions pour régulariser votre dossier.



LES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

VOTRE PRISE EN CHARGE EST ASSURÉE PAR DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES, MÉDICALES ET PARAMÉDICALES DÉVOUÉES ET COMPÉTENTES.

Bien que chaque professionnel soit porteur d'un badge qui rappelle son identité et sa fonction, vous pouvez reconnaître les corps de métier d'après leurs tenues vestimentaires.



MÉDECIN,
KINÉSITHÉRAPEUTE,
OSTÉOPATHE ET PSYCHOLOGUE
(tenue blanche)



CADRE D'UNITÉ
DE SOINS
(tenue blanche)



INFIRMIÈR(E)
(tenue blanche
liseré bleu marine)



AIDE-SOIGNANT(E)
(tenue blanche
liseré beige)



PERSONNEL
DES SERVICES
MÉDICOTECHNIQUES
(tenue blanche liseré bleu)



DIÉTÉTICIENNE
(tenue blanche
liseré rose)



BRANCARDIÈR(E)
(tenue bleue marine)



ASSISTANTE SOCIALE
(tenue blanche
liseré aubergine)



PERSONNEL
ADMINISTRATIF
(tenue blanche
liseré bleu ciel)



AGENT
DE SERVICE
LOGISTIQUE
(tenue noire)



ÉQUIPE
D'ENTRETIEN
(tenue blanche
liseré violet)



ÉQUIPE
DE LA LINGERIE
(tenue blanche
liseré vert pomme)



ATTACHÉ(E) DE
RECHERCHE CLINIQUE
(tenue blanche
liseré vert)



ÉQUIPE
DE LA PHARMACIE
(tenue blanche
liseré rouge)



VOTRE PARCOURS PATIENT

Votre parcours de soins est individualisé. Vous pouvez rencontrer une infirmière de parcours lors de la consultation d'anesthésie. Votre prise en charge peut nécessiter un changement de service. Nous ne pouvons vous garantir que vous réintègrerez la chambre dans laquelle vous avez été hospitalisé avant votre intervention.

www.

Accéder à l'ensemble de nos parcours sur notre site internet
www.hopital-europeen.fr rubrique « Patient > Parcours patient »



NOTRE ENGAGEMENT CONTRE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur est une de nos priorités. Notre comité en charge de la douleur (CLUD) est membre du Réseau Douleur PACA Ouest.

À RETENIR

POUR SOULAGER VOTRE DOULEUR

- Nous mettons en place des outils d'évaluation
- Nous formalisons des protocoles
- Nous formons nos professionnels

Notre politique de prise en charge de la douleur s'articule autour de 3 axes :

- Prise en charge de la douleur aiguë post opératoire grâce à l'intervention des médecins anesthésistes-réanimateurs et d'infirmières anesthésistes référentes dans les unités de soins.
- Prise en charge de la douleur chronique grâce à la consultation d'un médecin algologue.
- Prise en charge de la douleur en soins palliatifs grâce à l'intervention de l'Equipe Mobile d'Accompagnement et Douleur.



CONTRAT D'ENGAGEMENT AVOIR MOINS MAL, NE PLUS AVOIR MAL, C'EST POSSIBLE !

Article L1110-5-3 du CSP :

«...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être, en toutes circonstances, prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

PRÉVENIR

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sonde, de perfusion,... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

TRAITER OU SOULAGER

- Les douleurs aiguës comme les fractures ou coliques néphrétiques par exemple.
- Les douleurs après une intervention chirurgicale.
- Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs liées au cancer qui nécessitent une prise en charge spécifique.

VOUS AVEZ MAL... VOTRE DOULEUR PARLONS-EN !

Tout le monde ne réagit pas de la même façon devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.



Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

- En répondant à vos questions.
- En vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement.
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...

Votre participation dans cette démarche est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider !

www.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Hôpital > Nos comités > Comité de lutte contre la douleur (CLUD) »



SERVICES & VIE PRATIQUE



CONFORT HÔTELIER : LES CHAMBRES

L'Hôpital Européen, dispose de chambres climatisées équipées : d'une salle de bain (avec sèche-cheveux), d'un téléphone, d'une télévision individuelle, d'un coffre-fort personnel et d'un réfrigérateur.

Il existe des chambres d'un ou deux lits et équipées pour certaines, d'un lit accompagnant.

Attention ! Les accompagnants doivent respecter les règles de la vie hospitalière. Ils doivent notamment sortir de votre chambre au moment du ménage, des soins et de la visite du médecin.

À NOTER

Le nombre de chambres particulières étant limité, l'attribution de celle-ci se fait selon les disponibilités le jour de l'admission ou au plus tôt en cours de séjour.

Toutefois, si nos capacités d'accueil le permettent, une chambre double transformée en chambre particulière pourra vous être attribuée et facturée dans les mêmes conditions, du jour de l'entrée au jour de sortie inclus.



VISITES (HORS CONTEXTE PARTICULIER)

Vous pouvez recevoir les visites de votre entourage tous les jours de 11h30 à 21h.

Pour votre confort et celui des autres patients, merci de : respecter les horaires, éviter les visites en groupe, les conversations trop bruyantes et suivre les recommandations des équipes soignantes. Pour des raisons de santé, les visites en unité d'hospitalisation sont déconseillées aux enfants de moins de 15 ans.

Par mesure d'hygiène, les fleurs coupées ou en pot ne sont pas conseillées dans les chambres.

Chaque visiteur est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement et du service concerné le cas échéant. En cas de non respect, la Direction pourra restreindre ou interdire les visites et ce pendant la durée qu'elle estimera nécessaire.



LA RESTAURATION

Afin d'assurer la qualité de vos repas, notre équipe de diététiciennes travaille en étroite relation avec le service de restauration et élabore des repas à base de produits bio, récoltés par des producteurs locaux et préparés quotidiennement sur place.

Soucieux de respecter vos préférences alimentaires et les prescriptions médicales, une aide hôtelière passera régulièrement dans votre chambre pour élaborer, avec vous, vos repas (à l'exception du soir de votre admission).

→ **Des repas accompagnants** peuvent être servis en chambre à la demande. Pensez à passer commande avant 16h pour le repas du soir et petit-déjeuner et avant 10h pour le repas du midi. Vous pouvez effectuer vos commandes au bureau des admissions (les tarifs y sont affichés).

→ Horaires des repas :

- Petit-déjeuner : à partir de 7h45
- Déjeuner : à partir de 11h15
- Dîner : à partir de 18h15

→ **La cafétéria** est ouverte au public du lundi au vendredi de 11h45 à 14h.

→ **Le Snack « le café »** est ouvert 7j/7 de 8h à 16h30.



www.

Pour consulter la liste des allergènes, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Patient > Votre séjour > La vie à l'hôpital > Votre confort »



LA TÉLÉVISION

Vous pouvez demander à bénéficier de la télévision.

Le règlement de cette prestation s'effectue par carte bancaire sur les bornes tactiles situées à proximité du bureau des admissions des 2^{ème} et 3^{ème} étages ou en espèces sur la borne de paiement installée près du bureau des admissions du 4^{ème} étage.

Cette prestation est gérée par une société extérieure, les tarifs sont consultables directement sur la borne tactile. Des casques audios sont en vente à chaque étage d'hospitalisation via les distributeurs situés en salle d'attente.

> La chaîne 111 est la chaîne de l'Hôpital Européen, connectez-vous pour obtenir des informations sur l'offre de soins et les actualités de l'hôpital.



LE TÉLÉPHONE ET INTERNET

Le système de téléphonie permet, aux patients qui le demandent, de profiter d'un forfait illimité d'appels sur les téléphones fixes et mobiles nationaux. La souscription à ce service inclut une connexion internet personnelle et sécurisée. Le règlement de cette prestation s'effectue dans les mêmes conditions que pour la télévision.

Les tarifs de cette prestation sont consultables directement sur la borne tactile.

POUR VOUS CONNECTER À INTERNET :

- **Étape 1** : allumez votre ordinateur, activez votre WiFi et connectez-vous sur le réseau «PATIENTS».
- **Étape 2** : ouvrez votre navigateur et entrez les codes de connexion inscrits sur le ticket donné par la borne.
- **Étape 3** : validez, vous pouvez à présent naviguer.



LES EFFETS PERSONNELS

Il vous appartient d'apporter vos effets personnels et votre nécessaire de toilette (serviette, savon, brosse à dents...). Un coffre personnel est à votre disposition dans votre chambre. Néanmoins, nous vous déconseillons de conserver à l'hôpital vos objets de valeur*.

En cas de nécessité, un dépôt est possible, au coffre de l'hôpital.

Renseignez-vous auprès du bureau des admissions ou auprès du personnel soignant.

> **Si vous êtes porteur d'un appareil auditif ou dentaire**, veuillez le signaler dès votre entrée. Un dispositif particulier sera mis en place afin d'éviter perte ou casse. À défaut de signalement, toute dégradation sera à votre charge.

*L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol d'argent ou d'objets de valeur conservés par les patients lors de leur séjour. L'hôpital n'est responsable que des objets et valeurs dont la garde lui a été officiellement confiée au coffre de l'établissement.



LA MAISON DES USAGERS

Pour vous offrir le soutien et l'écoute dont vous avez besoin, l'Hôpital Européen a créé La Maison des Usagers.

Lieu privilégié d'échange entre les associations, les patients et leurs proches, vous y retrouverez aussi de la documentation.

La liste des permanences des associations est affichée au bureau des admissions, et peut vous être remise sur demande.



L'AUMÔNERIE

Vous pouvez recevoir le soutien d'un ministre du culte de votre choix. Le personnel soignant peut, à votre demande, le contacter.

Pour faciliter vos rencontres, l'hôpital met à votre disposition un bureau Aumônerie, situé au rez-de-chaussée. Vous pourrez également demander à être visité dans votre chambre. La liste des aumôniers est consultable sur les portfolios des salles d'attente des admissions.



LA BIBLIOTHÈQUE

L'Hôpital Européen, avec le concours des bénévoles de l'Office Central des Bibliothèques, met à votre disposition gratuitement plus de 2000 ouvrages. Si vous souhaitez emprunter un livre, faites en la demande auprès du personnel de votre service. Les livres prêtés doivent être rendus au personnel soignant en fin de séjour.



LA SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité et plans d'évacuation affichés dans les couloirs, vous rappellent la conduite à tenir en cas de début d'incendie, les règles d'évacuation et les cheminements, l'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie.

Des agents sont présents 24h/24 et 7j/7 et veillent au respect des règles de bonne conduite et à la sécurité de tous pour que l'hôpital reste un lieu de repos, serein et propice à la guérison.

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous vidéoprotection par l'Hôpital Européen - Fondation Hôpital Ambroise Paré (Code de la sécurité intérieure L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1, L613-13 et R251-1 à R253-4). Les images peuvent être visionnées par la Direction, le service de sécurité et les forces de l'ordre.

→ Pour exercer vos droits, notamment votre droit d'accès aux images, adressez-vous au secrétariat de direction.

Contact : 04 13 42 70 19

Mail : secretariatdedirection@hopital-europeen.fr

Pour plus d'information sur la gestion de vos données personnelles, consultez notre site internet.

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



LE SERVICE SOCIAL

Le service social se compose d'une équipe d'assistantes sociales, de secrétaires et d'un cadre référent. Ce service se tient à disposition des patients et leur famille afin de les accompagner face aux difficultés causées par la maladie et/ou l'hospitalisation : accès aux droits et aux dispositifs sociaux, information sur les démarches administratives, vous aider à préparer votre sortie.

Si vous désirez rencontrer le service social, vous pouvez en faire la demande auprès du cadre infirmier de votre unité.

Contact : 04 13 427 249

À NOTER



PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉMUNIES

Le service social est en contact avec des associations et des réseaux de santé. Un livret d'information sur vos droits sociaux est à votre disposition, n'hésitez pas à le demander.



LES RÈGLES DE VIE

TOUT PATIENT A DES DROITS MAIS ÉGALEMENT DES DEVOIRS À L'ÉGARD DE LA STRUCTURE ET DU PERSONNEL QUI L'ACCUEILLE ET QUI Y TRAVAILLE. L'HÔPITAL A POUR MISSION D'OFFRIR À SES USAGERS DES SOINS DE QUALITÉ ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL S'Y EMPLOIE. CELA NÉCESSITE AUSSI, DE LA PART DES PATIENTS, LE RESPECT DES OBLIGATIONS INHÉRENTES AUX RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ.



ANIMAUX

Par mesure d'hygiène et en accord avec le code de la santé publique, les animaux, à l'exception des chiens guides et d'assistance, sont formellement interdits dans l'enceinte de l'hôpital.



CAPTATION D'IMAGES

Il est interdit de procéder à la captation d'images et de son au sein de l'établissement.



DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Les patients doivent respecter les locaux, le matériel et le mobilier mis à leur disposition. Toute dégradation pourra faire l'objet de poursuites et dédommagement.



DENRÉES ALIMENTAIRES

Les visiteurs doivent s'abstenir de remettre aux patients des denrées ou boissons (même non alcoolisées) sauf accord express du médecin en charge du patient. Les réfrigérateurs des chambres sont utilisés en concertation avec le personnel.



DÉTENTIONS ILLICITES

La détention et l'introduction d'armes blanches ou à feu, de substances illicites ou de toute autre matière dangereuse est prohibée.



HÔPITAL SANS TABAC

Pour répondre aux normes de sécurité et à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital. L'utilisation de la cigarette électronique est également interdite.



POURBOIRE

Aucune somme d'argent ne doit être versée aux professionnels par les patients ou leur famille.



TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue décente est exigée en dehors de la chambre et lors de vos déplacements dans l'hôpital.

15

ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS

Pour des règles d'hygiène et pour la protection des enfants de moins de 15 ans, l'hôpital déconseille les visites en unité d'hospitalisation.



SORTIE DE L'HÔPITAL

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous recommandons aux patients qui portent des dispositifs invasifs tels que sondes, cathéters, drains, redons, perfusions... et des appareils roulants, DE NE PAS SORTIR DE L'ÉTABLISSEMENT.



TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

Tout traitement médicamenteux en cours doit être signalé dès votre arrivée. Les médicaments en votre possession doivent être remis à l'infirmière du service qui vous les restituera en fin de séjour. L'hôpital est responsable des traitements prescrits par les médecins durant votre hospitalisation. L'automédication est prohibée. Il est absolument interdit à des tiers de procurer un médicament quelconque aux patients.



STOP LA VIOLENCE À L'HOPITAL

Durant votre séjour, le personnel ainsi que les autres patients doivent être traités avec respect. Seront engagées des poursuites contre toute personne qui aurait une attitude ou des propos violents.



ABSENCES DE VOTRE CHAMBRE

Veillez à prévenir l'infirmier(e) de votre absence de la chambre car des examens complémentaires peuvent avoir été prévus à votre intention. Pour des raisons de sécurité, il convient de ne pas séjourner dans le hall d'accueil et de respecter l'interdiction d'accès à certains locaux selon la signalétique en vigueur.



HYGIÈNE

Dans l'intérêt de tous, il est recommandé aux patients ainsi qu'à leurs visiteurs d'observer les règles d'hygiène en se lavant les mains en entrant et en sortant des chambres. Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont disposés à cet effet dans chaque chambre.



NUISANCE EN SERVICE

L'hôpital est un lieu de soins et de convalescence qui nécessite du calme. Afin de le préserver, usez avec discrétion des appareils de radio, de télévision et des téléphones portables. Evitez les visites en groupe, afin de respecter et permettre le repos des autres patients.



RESPECT

Durant votre séjour, le personnel ainsi que les autres patients doivent être traités avec respect et courtoisie.



SÉCURITÉ INCENDIE

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les services et dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de garder votre calme et de suivre les indications du personnel.

www.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Patients > Votre séjour > Les règles de vie »



— CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ —

CIRCULAIRE N° DHOS /E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 DU 2 MARS 2006 RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HOSPITALISÉES ET COMPORTANT UNE CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE.

Il s'agit des principes généraux de la charte, le document intégral, en plusieurs langues et en braille est accessible sur : www.sante.gouv.fr

PRINCIPE 1 : Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

PRINCIPE 2 : Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

PRINCIPE 3 : L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui le concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance choisie librement.

PRINCIPE 4 : Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

PRINCIPE 5 : Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

PRINCIPE 6 : Un patient à qui l'on propose de participer à une recherche biomédicale est informé, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'il recevra.

PRINCIPE 7 : La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

PRINCIPE 8 : La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

PRINCIPE 9 : Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

PRINCIPE 10 : La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

PRINCIPE 11 : La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçu. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

www.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Vos droits »



— PLAINTES ET RÉCLAMATIONS —

(ARTICLE R 1112-79 À R 1112-94 DU CSP)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre du service. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez contacter le chargé des relations avec les usagers :

COURRIER

Direction Qualité -
Gestion des risques - Relations avec les Usagers
Chargé des relations avec les Usagers
6 rue désirée Clary - 13 003 Marseille

MAIL

relation-usagers
@hopital-europeen.fr

TÉLÉPHONE

04 13 427 020

Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite. Elle pourra vous mettre en relation avec un médiateur médical et/ou non médical membre de la Commission des Usagers (CDU).

La CDU et les Représentants des Usagers (RU) de l'Hôpital Européen ont pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous accompagner dans vos démarches. Elle peut être sollicitée afin d'examiner vos plaintes et réclamations qui concernent votre accueil et votre prise en charge.

www.

La liste nominative des membres de la commission des usagers est disponible sur le site web www.hopital-europeen.fr rubrique « Hôpital > Nos comités » ou dans les portefeuilles dans les salles d'attente des services de soins.

CONTACT : representants-usagers@hopital-europeen.fr



— LA PERSONNE DE CONFIANCE —

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de confiance. Celle-ci peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Son rôle ?

- Être consultée et témoigner de votre volonté dans le cas où vous seriez hors d'état de vous exprimer.
- Vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

www.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Patients > Vos droits et devoirs »



— LES DIRECTIVES ANTICIPÉES —

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour en fin de vie et dans l'incapacité de s'exprimer. Elles permettent de connaître votre volonté en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

Elles seront consultées et prises en compte par les médecins pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement.

Sans limite de temps, les directives anticipées peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.

www.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Patients > Vos droits et devoirs »



LE DON D'ORGANES

Depuis la loi du 22 décembre 1976 (loi Caillavet), chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus exprimé de son vivant. Il est possible de donner un organe ou des tissus de son vivant ou après sa mort et ce à tout âge.

www.

Retrouvez l'ensemble des informations sur :
www.agence-biomedecine.fr



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET ACCÈS AUX INFORMATIONS DE SANTÉ

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Lors de votre prise en charge médicale à l'Hôpital Européen, vous nous confiez des données personnelles que nous collectons et conservons dans notre système d'information.

Chaque traitement de vos données personnelles a un objectif défini, tel que la constitution de votre dossier administratif et médical, la gestion de votre prise en charge, la facturation des soins, le recouvrement des frais d'hospitalisation, l'organisation des services, l'évaluation de la qualité des soins ou encore l'analyse de l'activité de l'établissement.

Seuls les professionnels habilités accèdent et traitent toute ou partie de vos données personnelles.

Vos données sont conservées pour une durée limitée définie en fonction de chaque traitement de données personnelles.

Dans les limites prévues par la loi, vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité.

www.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Vos droits et devoirs > Protection des données personnelles » ou contactez le Délégué à la Protection des Données par mail à dpo@hopital-europeen.fr ou par voie postale à l'adresse de l'hôpital.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Conformément à la réglementation, le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière hospitalisation ou dernière consultation dans l'établissement.

Vous pouvez consulter et/ou demander une copie (payante) de votre dossier médical par écrit, sur justificatifs.

PAR COURRIER

Hôpital Européen Marseille
Département de l'Information Médicale
6 rue Désirée Clary - 13003 Marseille

Cette copie sera mise à votre disposition après un délai maximal de 8 jours. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

LA QUALITÉ

À l'Hôpital Européen, la direction Qualité - Gestion des Risques et Relations avec les Usagers développe de façon concertée une politique globale de la qualité et de la sécurité des soins, axe de son projet d'établissement. Cette approche concerne toutes les fonctions de l'hôpital.

WWW.

Pour consulter la charte qualité, rendez-vous sur notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « *Hôpital > Démarche Qualité - Gestion des Risques et Relations avec les Usagers > Politique qualité et sécurité des soins* »

LA CERTIFICATION

La certification des établissements de santé est une démarche conduite par la Haute Autorité de Santé qui mesure le niveau de qualité et de sécurité de tous les établissements de santé. **L'Hôpital Européen a été certifié en catégorie A** lors de la dernière visite des experts visiteurs (novembre 2015), **reconnaisant un niveau de qualité et de sécurité optimal.**

WWW.

Pour consulter le rapport, rendez-vous sur : www.has-sante.fr ou sur notre site interne www.hopital-europeen.fr rubrique « *Hôpital > Démarche Qualité - Gestion des Risques et Relations avec les Usagers > La certification* »

LA GESTION DES RISQUES

L'Hôpital Européen déploie une démarche de prévention de gestion des risques dans le but d'assurer la sécurité du patient et des soins qui sont délivrés et en particulier de diminuer le risque de survenue d'événements indésirables/événements indésirables graves associés aux soins (EI / EIGAS). Cette démarche permet l'analyse et le suivi de tous les EI / EIGAS au travers de pré-enquêtes et d'actions immédiatement mises en place. En fonction des éléments recueillis, un Comité de Retour d'Expérience ou une Revue Morbi-Mortalité seront déclenchés le plus rapidement possible afin de mettre en place un plan d'actions correctives permettant d'éviter la survenue de nouveau risque.

En signalant un Événement Indésirable survenu lors de votre séjour, vous contribuez ainsi à améliorer la qualité et la sécurité des soins.

Pour en savoir plus, consulter le site signalement-sante.gouv.fr

L'EXPÉRIENCE PATIENT

La prise en compte de l'expérience et du vécu du patient est une priorité pour l'Hôpital Européen et contribue à l'amélioration des pratiques. Elle se fait au travers de l'analyse et du suivi émanant des différents dispositifs :

- **DISPOSITIF E-SATIS** : L'Hôpital Européen participe à l'enquête nationale E-SATIS. À l'issue de votre séjour, en hospitalisation complète ou en ambulatoire, vous recevrez par mail un lien avec un questionnaire de satisfaction en ligne. Les résultats sont analysés en lien avec les équipes et donnent lieu à des actions d'amélioration.

WWW.

Pour consulter les résultats de l'établissement, rendez-vous sur : www.scopesante.fr ou sur notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « *Patient > Votre séjour > Votre satisfaction* »

• QUESTIONNAIRES DE SORTIE ET ENQUÊTES DE SATISFACTION :

En complément du dispositif national E-SATIS, l'Hôpital Européen mesure la satisfaction des patients. Lors de votre sortie vous serez invité à nous faire part de votre satisfaction/insatisfaction. Votre participation est essentielle. Les résultats font l'objet d'un retour auprès des professionnels et sont analysés dans le cadre de notre démarche d'amélioration de la qualité des soins. Ces résultats sont communiqués en commission des usagers, aux instances de l'établissement...

WWW.

Pour consulter les résultats, rendez-vous sur notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « *Patient > Votre séjour > Votre satisfaction* »

ÉVALUATION / INDICATEURS

Afin d'alimenter la dynamique de l'amélioration de la qualité, l'Hôpital Européen a développé des outils pour suivre des indicateurs clés sur l'ensemble des parcours, en complément du dispositif national d'évaluation des Indicateurs Qualité Sécurité des Soins, développé par le Ministère de la Santé (exemple : prise en charge de la douleur, maîtrise risque infectieux ...).

WWW.

Pour consulter les résultats des indicateurs de notre hôpital, rendez-vous sur www.scopesante.fr ou sur notre site www.hopital-europeen.fr rubrique « *Hôpital > Démarche Qualité - Gestion des Risques et Relations avec les Usagers > Politique évaluation des pratiques professionnelles et indicateurs* »

LISTE DES INSTANCES / COMITÉS

Le déploiement de la démarche Qualité Gestion Des Risques s'appuie sur l'implication et les travaux d'un certain nombre d'instances :

CQRSS : Comité Qualité Risques Sécurité des Soins

CSTH : Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

CLAN : Comité de Liaison pour l'Alimentation et la Nutrition

COMEDIMS : Bon usage médicaments et des dispositifs médicaux /sécurisation de la prise en charge médicamenteuse.

COMITE IDENTITO VIGILANCE : sécurisation de l'identité du patient

CLUD : Comité de lutte contre la douleur

CDU : Commission Des Usagers

COMITÉ ÉTHIQUE DROITS DES PATIENTS

COMMISSION DES URGENCES

COMITÉ DE BLOC

COMITÉ DES ENDOSCOPIES

COMITÉ DE RADIOPROTECTION

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

CODIM : Dossier médical et système d'information

WWW.

Retrouvez plus d'informations sur nos comités et instances sur notre site internet www.hopital-europeen.fr, rubrique « *Hôpital > Nos comités* »



**Fondation
AMBROISE PARÉ**
1846

SOUTENIR LA FONDATION AMBROISE PARÉ,
(FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1875),
C'EST AIDER L'HÔPITAL EUROPÉEN, ÉTABLISSEMENT DE SOINS À BUT
NON LUCRATIF, À SE DÉVELOPPER ET CONCRÉTISER SES PROJETS EN
MATIÈRE DE QUALITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS.



NOS MISSIONS

ACCOMPAGNER
L'HÔPITAL EUROPÉEN DANS SON DÉVELOPPEMENT
ET DANS LA CONCRÉTISATION DE SES PROJETS.

INNOVER
CULTIVER ET ENRICHIR LA RECHERCHE.

SOUTENIR
NOS ÉQUIPES ET LEUR OFFRIR UN ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL QUALITATIF ET AGRÉABLE.

LES AVANTAGES FISCAUX

- **POUR LES PARTICULIERS**, les dons bénéficient d'une réduction fiscale⁽¹⁾ égale à 66% de la somme versée⁽²⁾.
Par exemple : Votre don : 50 € / Réduction d'impôts 33 € / Coût réel pour vous : 17 €.
- **POUR LES PERSONNES QUI RELÈVENT DE L'ISF⁽³⁾**, il est possible d'imputer sur la cotisation ISF 75% du montant du don en numéraire dans la limite de 50 000 €.
Par exemple : Votre don : 100 € / Réduction d'impôts 75 € / Coût réel pour vous : 25 €.
- Les dons bénéficient d'une **RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU ÉGALE À 66%** de leur montant, dans la limite de 20% du revenu net imposable.



Pour en savoir plus sur les actions menées grâce à vos dons, vous pouvez consulter notre site internet www.hopital-europeen.fr rubrique « Dons »

(1) La réduction fiscale prévue à l'article 200 du code Général des impôts. (2) Dans la limite de 20% du revenu imposable annuel, l'excédent étant reporté sur les 5 années suivantes. « Conformément à la loi TEPA n°2007-1223 du 31 août 2007 ». (3) Conformément à la loi TEPA n°2007-1223 du 21 août 2007.



ن ا ر ك ش

GRACIAS

THANK YOU

MERCI

DANKESCHÖN

GRAZIE



VOUS POUVEZ ADRESSER
VOS DONS À :
Fondation Ambroise Paré
Hôpital Européen Marseille
6 rue Désirée Clary
13003 Marseille

OUI!

JE SOUTIENS LA FONDATION AMBROISE PARÉ

POUR PERMETTRE
À L'HÔPITAL EUROPÉEN
DE POURSUIVRE SES OBJECTIFS
D'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DES SOINS
ET D'ACCUEIL DES PATIENTS.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Mail :

Montant du don :

*Vous recevrez un reçu fiscal à l'adresse
indiquée ci-dessus.*





Fondation
AMBROISE PARÉ
1846

OUI!

JE SOUTIENS
LA FONDATION
AMBROISE PARÉ



PRENDRE RENDEZ-VOUS

SUR INTERNET

www.hopital-europeen.fr

PAR MAIL

rdv@hopital-europeen.fr

PAR TÉLÉPHONE

04 13 427 427



NUMÉROS UTILES

ACCUEIL STANDARD	04 13 427 000
PRENDRE RENDEZ-VOUS	04 13 427 427
URGENCES / SOS MAIN	04 13 427 264
CONSULTATIONS ANESTHÉSIE	04 13 427 243
SECRÉTARIAT CHIRURGIE AMBULATOIRE	04 13 427 142
SECRÉTARIAT ENDOSCOPIES	04 13 427 138
SECRÉTARIAT MED AMBULATOIRE / CHIMIO	04 13 427 799
SECRÉTARIAT RÉANIMATION	04 13 427 155
SECRÉTARIAT SERVICE SOCIAL	04 13 427 249
LABORATOIRE ALPHABIO	04 13 428 100
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION UGECAM	04 13 428 055

NUMÉROS SERVICES D'URGENCE

18

LES POMPIERS

15

LE SAMU

112

NUMÉRO EUROPÉEN
D'APPEL SECOURS



HÔPITAL EUROPÉEN - 6 RUE DÉSIRÉE CLARY - 13003 MARSEILLE

MÉTRO Ligne 2

Station Désirée Clary
sortie à 30m. de l'entrée principale

BUS n°70

Arrêt Hôpital Européen / Paris-Clary

TRAMWAY Ligne 2

Station Euroméditerranée / Gantès
Relie l'hôpital à la gare de la Blancarde

VOITURE Parking public payant

635 places
Accès autoroute A55, A7
Tunnel Prado Carénage pour l'A50



www.hopital-europeen.fr

